

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Maxtali enterprises Inc.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 02 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	09 mai 2025	08 mai 2025
Commentaires : La vérification de développement sociale fut reçue et envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	09 mai 2025	29 mai 2025
Commentaires : Les formulaires de consentement francophones furent signés à la section du consentement au guide de parent. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	28 avr. 2025	07 mai 2025
Commentaires : Une serrure fut ajoutée à l'armoire de produits toxiques. La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
- Le ratio enfants / éducatrices ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel.
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par  
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juin 2025

Date

original signé par  
Patrick Soucy

Le 02 juin 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date